

Académie de Chênée

Musique & Arts de la Parole et du Théâtre

**Etablissement d'Enseignement Secondaire Artistique à
Horaire Réduit subventionné par la Communauté
Française**

Académie de Chênée Asbl – Pouvoir Organisateur

Siège Social : rue de l'Eglise, 3, 4032 Chênée



Projet pédagogique et artistique de l'établissement

1. Identité et contexte

Situation géographique et contexte socio-culturel

L'académie de Chênée accueille les élèves à partir de 5 ans ainsi que les adultes sans limite d'âge. Elle permet à chacun de trouver sa place au sein des classes sans distinction culturelle ou sociale.

L'académie de Chênée fait partie du réseau de la FELSI (fédération des établissements libres subventionnés indépendants non-confessionnel) dont le Pouvoir Organisateur est l'Académie de Chênée Asbl.

Située au confluent de l'Ourthe et de la Vesdre, l'académie est implantée depuis 1974 à la limite sud du territoire communal liégeois. Elle est entourée de Grivegnée, Angleur, Beyne-Heusay, Vaux-sous-Chèvremont, Chaudfontaine et Embourg, ce qui lui permet d'accueillir une population mixte tant du point de vue culturel que socio-économique. Une section a été créée en 1999 à Fléron pour faciliter l'accès aux enfants de cette commune mais aussi à ceux de Soumagne et d'Olne.

Longtemps gérée par la même asbl que le Centre Culturel de Chênée, l'académie a développé avec celui-ci une réelle collaboration tant en termes d'infrastructures que d'aide à la création et à l'organisation de manifestations.

La proximité avec les grandes institutions culturelles liégeoises permet d'emmener les élèves à certains spectacles (ORW, OPRL) mais aussi de collaborer occasionnellement avec l'enseignement supérieur (CRLg, Imep) notamment par l'accueil de stagiaires.

L'académie développe en outre des partenariats avec des établissements d'enseignement fondamental où elle organise des cours de formation pluridisciplinaire et de chant d'ensemble.

Les différentes implantations :

Ecole du Fort de Fléron : Avenue Général Mozin, 4620 Fléron

Ecole Victor Heuskin : rue Fraîche 14, 4032 Chênée.

Ecole de Parc Sauveur : Parc Sauveur, 5, 4032 Chênée

Ecoles libres de Chênée : rue Soeur Lutgardis, 3, 4032 Chênée

Ecole libre de Robermont : rue des Fortifications, 24, 4030 Grivegnée

2. Cadre légal et Missions

L'Académie de Chênée organise deux domaines :

- Musique
- Arts de la Parole et du Théâtre.

L'Académie de Chênée s'inscrit pleinement dans les finalités du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement artistique à horaire réduit (ESAHR)

Les objectifs généraux de notre enseignement ont pour ligne directrice :

1° concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des langages et pratiques artistiques qui leur sont accessibles et qui correspondent à leurs capacités physiologiques et intellectuelles ;

2° donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre les quatre socles de compétence et, in fine, l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle ;

3° offrir un enseignement de « haut niveau » préparant les élèves qui le souhaitent à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur.

Notre enseignement s'adresse aux personnes de se réaliser dans un contexte culturel et une structure scolaire. Les cours sont dispensés par des enseignants diplômés des écoles supérieures des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Notre population scolaire se compose de personnes issues de milieux et d'âges différents désireuse de s'épanouir dans une pratique artistique.

Notre projet pédagogique et artistique s'inscrit parfaitement dans ces objectifs généraux qui visent en priorité le respect et la sensibilité de l'élève, basé sur l'apprentissage technique – musical – scénique.

3. Philosophie

Comme le montrent de nombreuses études, l'apprentissage et la pratique d'une discipline artistique apportent de nombreux bénéfices sur le plan du développement intellectuel, de la coordination neuro-motrice et du sens social.

L'académie est le lieu de cet apprentissage et de cette pratique. L'apprentissage n'est pas le loisir lui-même mais une formation qui y conduit tout naturellement. Dans cette perspective, l'attention des élèves est attirée dès le début sur la nécessité d'une fréquentation assidue des

cours et d'un réel investissement personnel notamment, pour la plupart des cours, par un temps de répétition quotidien à domicile.

4. Pratique régulière = Progrès = Plaisir

Le rôle des parents est essentiel : au-delà du soutien apporté à l'enfant (encouragement à la pratique régulière, présence aux prestations publiques...) ils sont invités à se tenir informés de tout ce qui concerne son apprentissage (consultation du journal de classe, fiches pédagogiques, courriers...).

L'académie est un lieu de vie, de rencontre et de découverte ; le respect de chacun y occupe une place prépondérante.

5. Missions

Outre sa mission socioculturelle (formation d'amateurs éclairés), l'académie permet aux élèves qui le souhaitent d'acquérir les compétences nécessaires à l'accès aux études artistiques supérieures.

Dans le respect du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement artistique à horaire réduit, l'académie propose une pédagogie adaptée à l'âge (cours pour enfants / adultes) et aux aspirations des apprenants (filières préparatoire / formation / qualification / transition).

Les objectifs de ces filières sont :

- Préparatoire : affinement sensori-moteur, préparation et libération du corps, de la voix, de l'oreille, de l'esprit, pour la pratique du langage choisi.

- Formation : apprentissage et utilisation du langage artistique, constitution d'un répertoire, stimulation de la motivation et de l'intérêt pour la poursuite des études.
- Qualification : consolidation et développement des bases acquises en filière de formation afin de rendre les élèves autonomes, curieux et créatifs (amateurs éclairés).
- Transition : formation spécifique et poussée pour toute personne qui veut s'investir pleinement et atteindre un niveau permettant l'accès à l'enseignement artistique supérieur.

6. Objectifs et finalités

L'établissement met en place une pédagogie positive et active qui vise à développer l'intelligence artistique, la maîtrise technique et la créativité des élèves afin de les rendre autonomes.

Les enseignants veillent à favoriser l'épanouissement et la confiance en soi de chaque élève ; lequel reste acteur de son apprentissage.

L'académie encourage les pratiques collectives (chant d'ensemble, ensemble vocal, ensembles instrumentaux, musique de chambre, guitare d'accompagnement, ...) qui débouchent sur la production de différents spectacles rythmant l'année scolaire. Ces pratiques incitent également les élèves à prendre part à la vie artistique et associative locale (Salon Retrouvailles, Tournoi d'interprétation de l'Arc, Musique des cadets de marine, différentes harmonies...)

La participation active des enseignants à ces manifestations contribue à une transmission efficace de leur savoir-faire aux élèves.

Basés sur l'acquisition des techniques classiques, les apprentissages restent ouverts à toutes formes de langages. Les élèves seront aussi encouragés à devenir un public actif en se rendant à des concerts, des spectacles, des pièces de théâtre ou tout autre type d'événements culturels, ainsi que par des rencontres avec des artistes et des contacts avec d'autres écoles.

7. Mise en pratique

a) Rythme de l'année scolaire

L'année scolaire est répartie en trois trimestres à l'issue desquels est établie une fiche d'évaluation pour les cours de base et certains cours complémentaires.

Celle-ci est le reflet de l'évolution de l'élève par rapport aux objectifs fixés dans le programme de cours et certains cours complémentaires.

b) Pratiques d'évaluation

L'évaluation est menée de manière continue et a pour objectifs de guider l'élève, de le situer dans sa progression, de le responsabiliser et de le rendre acteur de sa formation artistique.

Elle se fonde sur différents types de pratiques :

- l'évaluation formative : partie intégrante du processus d'apprentissage ayant pour but d'apprécier les progrès de l'élève et de détecter ses éventuelles difficultés afin de lui venir en aide, cette évaluation se fonde sur l'exploitation positive de l'erreur. Elle repose sur l'auto-évaluation et exclut toute forme d'examen et de cotation.
- l'évaluation sommative : effectuée à la fin d'une séquence ou d'une période d'apprentissage, elle vise à établir un bilan ponctuel et concret des acquis de l'élève et peut donner lieu à une appréciation. Dans l'optique de l'apprentissage par compétences, elle se base principalement sur leur mise en œuvre.
- l'évaluation normative : à un moment précis du processus d'apprentissage, les acquis de l'élève sont confrontés à une norme (objectifs définis par le programme de cours).
- l'évaluation certificative : elle détermine l'octroi du diplôme ou certificat de fin de filière.

Le Conseil de Classe et d'Admission reste souverain en matière de réussite ou non de l'élève.

c) Prestations publiques

La rencontre avec le public est un élément fondamental des arts vivants. Il importe donc que chaque élève soit familiarisé au plus tôt à cette situation. Dans cette optique, l'académie organise spectacles, auditions et évaluations.

Les modalités de leur organisation sont établies de la façon suivante :

- musique : trois sessions d'évaluations (à la fin de chaque trimestre) ; en formation instrumentale, les élèves participent à minimum deux sessions par année (sauf situation particulière).
- arts de la parole et du théâtre : deux montages poétiques réalisés chaque année.
- spectacles : fête de Saint-Nicolas (pour les élèves de préparatoire et les jeunes instrumentistes), concert de Noël, concert de musique d'ensemble, journée portes ouvertes...

8. Communication interne et externe

Du point de vue organisationnel, la communication entre les élèves, les personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur, et les membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation est favorisée par l'utilisation de différents supports : site internet, brochure informative, affichage aux valves, réseaux sociaux mais aussi par le biais de contacts directs (permanences du secrétariat, courrier, courriel et téléphone).

La communication liée aux aspects pédagogiques est assurée au moyen du journal de classe de l'élève, des fiches d'évaluation et/ou de rencontre(s) avec les enseignants, le personnel auxiliaire d'éducation et/ou la direction (lors des évaluations, des manifestations ou sur simple demande).

L'accent sera mis sur la communication interne à l'équipe pédagogique (sous forme de rencontres informelles ou de réunions) de manière à ce que les objectifs soient définis en concertation.

9. La transversalité des pratiques artistiques

La formation artistique proposée par l'académie s'inscrit dans une approche transversale des disciplines. La pratique de la musique et des arts de la parole et du théâtre mobilise en effet de nombreuses compétences complémentaires : techniques, expressives, culturelles et relationnelles.

La transversalité se développe à travers les **pratiques collectives**, les **projets artistiques communs** et les **rencontres entre disciplines**. Les ensembles instrumentaux, le chant d'ensemble, les spectacles ou les projets scéniques constituent autant d'occasions de croiser les regards artistiques et de développer l'écoute, la créativité et le sens du travail collectif.

L'académie encourage également les **projets interdisciplinaires**, notamment entre la musique et les arts de la parole et du théâtre, mais aussi avec d'autres formes d'expression artistique lorsque les projets le

permettent. Ces collaborations favorisent une compréhension plus large du phénomène artistique et permettent aux élèves d'explorer différentes formes de langage et de création.

Cette approche contribue à développer chez les élèves **l'autonomie, l'esprit critique et la capacité d'invention**, tout en les sensibilisant à la richesse et à la diversité des pratiques artistiques contemporaines. Elle reflète également la réalité actuelle du monde artistique, dans lequel les disciplines dialoguent de plus en plus et où les projets collectifs occupent une place essentielle.

Ainsi, la transversalité constitue un **levier pédagogique important**, permettant d'enrichir l'apprentissage individuel par l'expérience du partage artistique et de l'ouverture culturelle.

9. L'Académie de Chênée tournée vers les échanges internationaux

L'Académie de Chênée s'inscrit dans les échanges Erasmus+.

Erasmus+ est le programme de l'Union destiné à soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe.

Le programme actuel met fortement l'accent sur l'inclusion sociale, les transitions écologique et numérique et la promotion de la participation des jeunes à la vie démocratique.

Historique :

Le programme « Erasmus » a été initialement établi par l'Union européenne en 1987. Elle visait à promouvoir une coopération plus étroite entre universités et établissements d'enseignement supérieur à travers l'Europe. Cela signifiait mettre en place un système organisé et intégré d'échange étudiant transfrontalier. Au fil du temps, le programme s'est élargi en ampleur et en profondeur et est désormais connu sous le nom d'« Erasmus+ ». Sa forme élargie constitue un cadre large qui combine les différents dispositifs de coopération et de mobilité transnationales de l'ancienne UE dans l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe.

C'est dans cette optique que l'Académie de Chênee répond aux appels à projet de ce programme européen, en vue de favoriser les échanges et la richesses que ceux-ci peuvent apporter lors d'un parcours au sein de l'Académie dans les disciplines qu'elles représentent.

Approuvé par l'Assemblée Générale du Conseil des Etudes du 10 juin 2026

Approuvé par le Pouvoir Organisateur Académie de Chênee Asbl le

Chênee, le 2026

Michel Martens
Président

Anne-Sylvie Primo
Directrice

